



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données sur la formation professionnelle 2021 de l'OPCO-EP. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.



SOUS UTILISATION DE LA FORMATION

Le secteur est caractérisé par une faiblesse relative dans l'accès à la formation professionnelle.

En effet, il regroupe 14,0 % des salariés du champ de l'OMPL et est à l'origine de 10,9 % des actions de formation.

Seuls, 15,2 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION INFÉRIEUR À L'OMPL

Au sein du secteur :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (13,4 %). Néanmoins, par rapport au champ de l'OMPL, le taux d'accès à ce dispositif est plus faible ;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont globalement moins formatrices que l'ensemble du champ de l'OMPL.

Données de cadrage 2020

Nombre total d'actions de formation	986	6 994	430	1 485	9 895	90 864
Effectifs salariés totaux ¹	3 380	46 918	3 445	11 453	65 196	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	138	1 700	86	357	2 281	23 916
Nombre total d'entreprises	416	10 264	454	1 490	12 624	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,4	0,9	27,8	2,6	6,0	27,2
	0,6	1,5	12,8	2,5	5,5	10,2
	0,2	1,1	11,2	1,3	5,5	13,7
	0,3	0,6	12,1	2,0	3,2	20,5
	0,5	1,3	13,4	2,4	5,3	12,1
	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur juridique

Branches professionnelles



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice

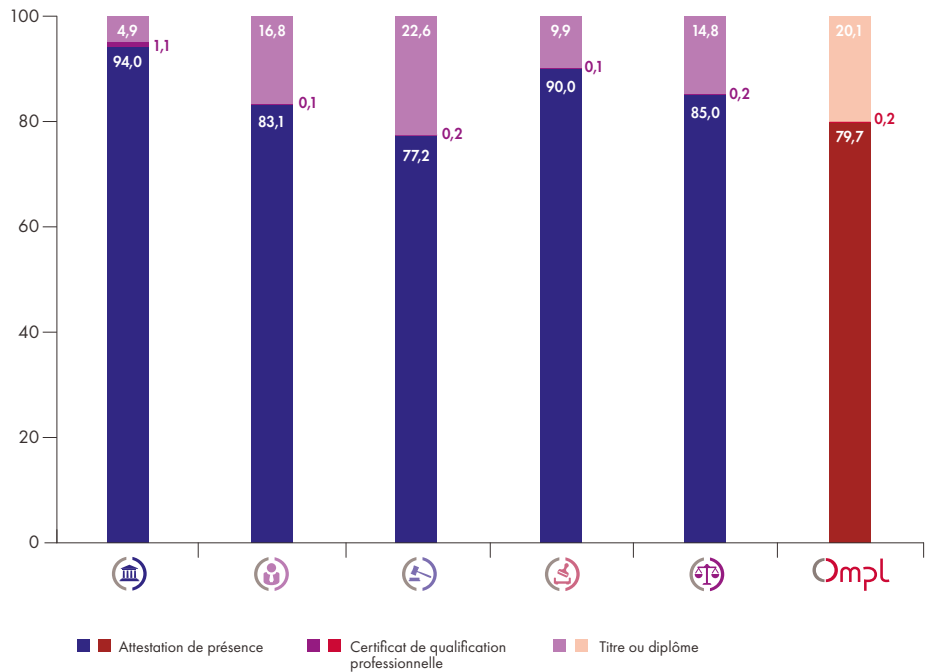


LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés du secteur, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (85,0 %).

À l'exception des titres et diplômes (14,8 %), les autres sanctions sont très marginales (0,2 %).

Répartition des formations par sanction (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.

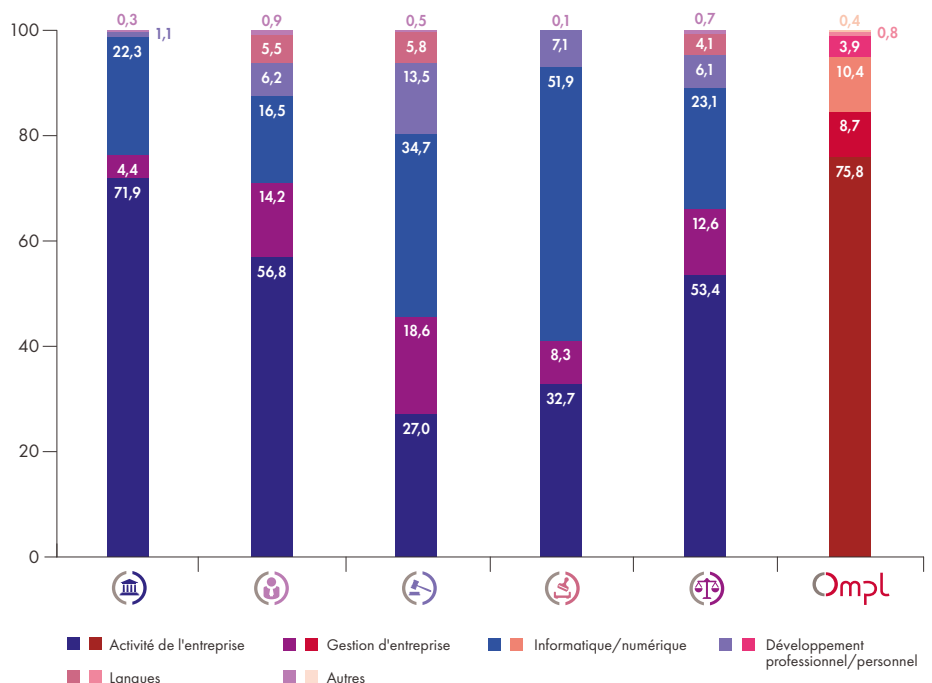


DEMANDE DE COMPÉTENCES VARIÉES

Les besoins des entreprises du secteur en acquisition de compétences concernent principalement:

- l'activité de l'entreprise (53,4 %);
- l'informatique ou les outils numériques (23,1 %);
- la gestion d'entreprise (12,6 %).

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



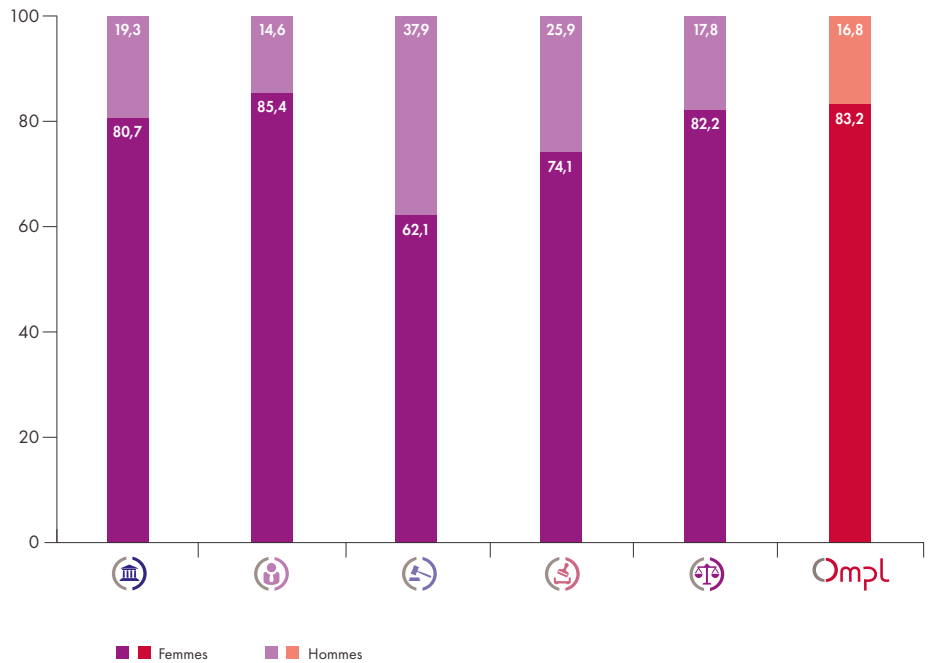
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans le secteur, 82,2 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est nettement supérieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur, estimée à 77,0 % en 2020.

Répartition des stagiaires par genre (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement moins nombreux chez les stagiaires: 40,5 % des formés contre 44,8 % des salariés du secteur (part estimée pour 2020). Les autres salariés sont dans une situation plus favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources: OPCO EP, bases formation 2020.

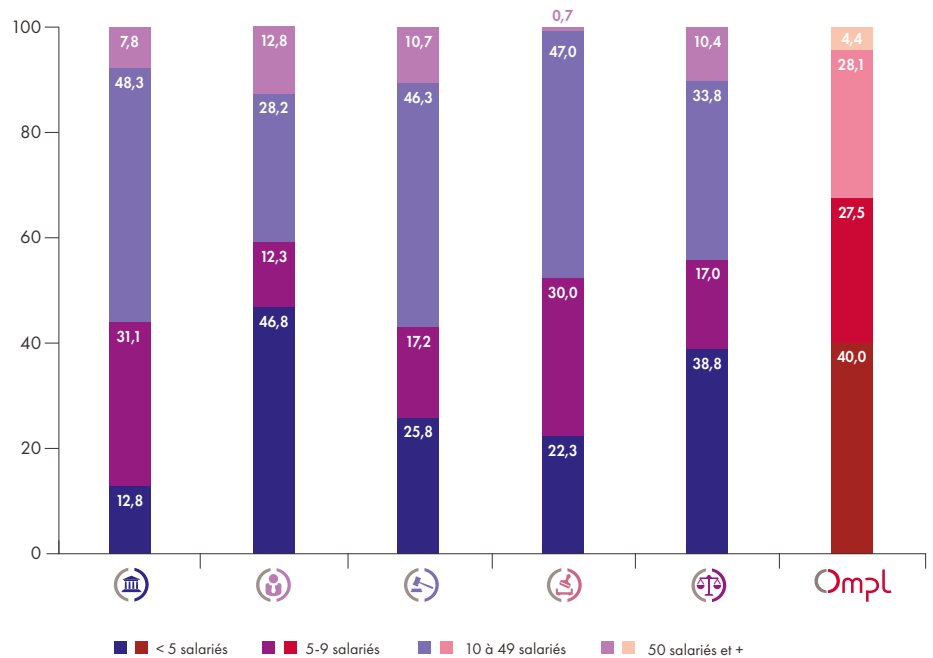


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 55,8 % des formés alors que ces entreprises emploient 50,5 % des salariés du secteur.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 44,2 % des stagiaires contre 49,5 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Occitanie (19,0 %) et minimal pour les DOM (3,3 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,4	1,0	15,8
Bourgogne-Franche-Comté	0,2	1,2	13,3
Bretagne	0,2	1,1	16,0
Centre-Val de Loire	0,0	1,0	13,0
Corse	0,0	0,9	3,6
DOM	0,1	1,8	3,3
Grand Est	0,5	2,0	15,7
Hauts-de-France	0,3	0,8	8,5
Île-de-France	0,8	1,1	10,2
Normandie	0,2	1,1	10,8
Nouvelle-Aquitaine	0,3	0,6	15,0
Occitanie	0,2	1,8	19,0
Pays de la Loire	0,6	0,9	12,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,4	1,6	12,0
Moyenne nationale	0,5	1,3	13,4

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.